



**ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022**  
**LICENCE PROFESSIONNELLE**  
**RENTREE –MARS 2022**

**FICHE D'IDENTITE**

Transport et Mouvements d'Energie (**TRAME**)

**1. DOMAINES D'ACTIVITES**

- Maintenance des lignes de transport ;
- Exploitation des postes de transport ;
- Maintenance des postes de transport ;
- Exploitation du réseau interconnecté ;

**2. OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- Concevoir et réaliser l'exploitation et la maintenance des équipements du réseau de transport d'énergie (lignes et postes de transport d'énergie) ;
- Concevoir et réaliser l'exploitation du réseau interconnecté.

**3. COMPETENCES DEVELOPPEES**

- Assurer l'organisation et la gestion des activités de maintenance des lignes de transport ;
- Assurer l'organisation et la gestion des activités d'exploitation des postes de transport ;
- Assurer l'organisation et la gestion des activités de maintenance des postes de transport ;
- Assurer l'organisation et la gestion des activités d'exploitation d réseau interconnecté.

**4. CONDITIONS ET MODALITES D'ACCES**

**L'admission à la formation se fait sur analyse de dossiers.**

Niveau de recrutement : BAC+2 scientifique ou technique



## 5. METIERS ET DEBOUCHES

### a- métiers

- Chargé de maintenance des lignes et postes du transport d'énergie
- Chargé de la conduite et la gestion du système électrique
- Chargé de bureau d'organisation de la maintenance ou des méthodes des ouvrages de transport d'énergie
- Technicien de bureaux d'études de conception et de réalisation des ouvrages de transport d'énergie

### b- débouchés

- Entreprises de production industrielles possédant un poste de transport
- Entreprises minières
- CIE – CI ENERGIES – BOUYGUES E&S
- Autres compagnies d'électricité en Afrique (NIGELEC...)
- Les producteurs indépendants d'énergie électrique

## 6- ORGANISATION DE LA FORMATION

- Cours de formation correspondant au L3 en 2 semestres (S5 et S6) ;
- Durée de la formation : 12 mois théoriques (4 mois de cours et 2 mois de stage pratique) ;
- Validation de la formation : validation des différents crédits (ECTS) affectés aux différentes unités d'enseignement (modules, stage, soutenance de mémoire) ;
- 60 crédits (ECTS) à ventiler sur l'ensemble des unités d'enseignement en raison de 30 crédits par semestre